



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

45^e session | 12 - 16 octobre 2026

Commission de l'enseignement, de la formation et des affaires culturelles de l'AFE

Compte rendu de la 45^e session

Compte rendu des réunions et échanges de la commission lors de la 45^e session, complété par les contributions et éléments de contexte recueillis jusqu'au 21 octobre 2026.

1. Préambule

La commission de l'enseignement s'est réunie à deux reprises lors de cette 45^e session de l'AFE, les 14 et 15 octobre 2026.

Ces réunions se sont tenues dans un contexte particulier de réorganisation de l'Assemblée : la première a débuté avec du retard et en l'absence d'un membre ; la seconde s'est déroulée avec plusieurs membres absents, retenus par d'autres obligations liées à la session.

Les échanges, réflexions et travaux préparatoires se sont néanmoins poursuivis tout au long de la semaine, notamment grâce au groupe WhatsApp de la commission, permettant une participation élargie et un travail collectif continu.

Le vendredi 16 octobre, l'Assemblée des Français de l'étranger a adopté un règlement intérieur amendé, validant le nouvel intitulé et le périmètre de notre commission :

Commission de l'enseignement, de la formation et des affaires culturelles.

La francophonie, en tant que domaine institutionnel spécifique, et l'audiovisuel extérieur ne relèvent donc plus directement de son périmètre.

Les travaux de la commission s'articulent désormais autour de trois grands domaines complémentaires :

- L'enseignement et l'éducation : l'ensemble des questions relatives à la scolarisation et à l'éducation des Françaises et Français de l'étranger, ainsi qu'à l'enseignement français, du français et en français à l'étranger : réseau des établissements français homologués, AEFE, Mission laïque française, ANEFE, financement et gouvernance des établissements, bourses scolaires et accessibilité sociale, école inclusive, bien-être des élèves, pédagogies, réseaux alumni, orientation et enseignement supérieur, CNED, FLAM, filières bilingues et coopérations éducatives locales.
- La formation : formation initiale et continue, formation des enseignants et des personnels éducatifs, formation professionnelle et apprentissage tout au long de la vie, ainsi que les passerelles entre enseignement, formation et insertion professionnelle, en articulation avec les autres commissions concernées.
- Les affaires culturelles : politique et coopération culturelles françaises à l'étranger, réseau des Instituts français et des Alliances françaises, soutien aux librairies francophones, au livre, à la création et à la diffusion artistiques, initiatives culturelles locales, échanges interculturels et accès à la culture des Françaises et Français établis hors de France.

La transmission et l'apprentissage de la langue française demeurent naturellement au cœur des missions éducatives de la commission, notamment à travers FLAM et les dispositifs d'enseignement bilingue.

L'ambition est de développer une approche globale et complémentaire de l'éducation, de la formation et de la culture, en tenant compte de la diversité des situations locales et des parcours des Françaises et Français de l'étranger.

2. Élection de la présidence et des vice-présidences

Mercredi 14 octobre 2026 :

Vincent Liegey a été élu président de la commission à l'unanimité, par 12 voix sur 12. Mylène Audirac a été élue vice-présidente à l'unanimité, également par 12 voix sur 12.

Le 16 octobre, Françoise Onillon a été élue vice-présidente à l'unanimité par 13 voix sur 13.

3. Présentation des membres

Le tour de table a fait apparaître une grande diversité de profils : parents d'élèves, enseignant·es, personnels d'établissements en gestion directe ou conventionnés, personnes engagées sur les questions d'orientation, d'inclusion, de francophonie ou d'audiovisuel.

Les membres représentent également des territoires très différents, en Europe, en Afrique, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Asie. Le président a souligné que cette véritable « biodiversité » de parcours, d'expériences, d'approches et de territoires constituait un atout majeur pour les futurs travaux de la commission.

Tableau des membres de la commission :

Fonction	Prénom	Nom	Circonscription CdFE	Circonscription AFE
Président	Vincent	Liegey	Hongrie	Europe centrale et orientale (y compris Russie)
Vice-présidente	Mylène	Audirac	Mexique	Amérique latine et Caraïbes
Vice-présidente	Françoise	Onillon	Chine – 2e circonscription (Pékin)	Asie et Océanie
Ancien président	Jean-Hervé	Fraslin	Madagascar (Tananarive)	Afrique centrale, australe et orientale
Membre	Mayumi	Audoyer	Pérou	Amérique latine et Caraïbes
Membre	Ghassan	Ayoub	Liban / Syrie	Asie centrale et Moyen-Orient
Membre	Davina	Bessat Daoud	Chypre	Europe du Sud
Membre	Anju	Chazot	Inde – 1re circonscription (avec Bangladesh, Népal, Sri Lanka)	Europe du Nord
Membre	Franck	Ferrari	Russie et Biélorussie (Moscou)	Europe centrale et orientale (y compris Russie)
Membre	Mathieu	Lescrainier	Maroc – 5e circonscription (Rabat)	Afrique du Nord
Membre	Mélanie	Montinard	Brésil – 2e circonscription (Rio de Janeiro, Minas Gerais, Espírito Santo)	Amérique latine et Caraïbes
Membre	François	Ralle Andreoli	Espagne – 2e circonscription (Madrid, Bilbao, Séville)	Péninsule ibérique
Membre	Olivier	Spiesser	Italie – 1re circonscription (Rome, Florence, Naples, Vatican, Malte)	Europe du Sud

4. Principaux enjeux soulevés

4.1 Situation de l'AEFE

Une part importante des échanges a porté sur les décisions adoptées par le conseil d'administration de l'AEFE le 18 décembre 2025, notamment le transfert vers les établissements d'une partie du financement des pensions civiles des personnels détachés.

Plusieurs membres ont souligné que la crise de l'AEFE n'est pas une simple question budgétaire, mais relève avant tout de choix politiques : celui des moyens que l'État décide, ou non, de consacrer à ce service public. Les contraintes financières présentées comme incontournables ne sauraient donc justifier à elles seules les décisions prises et leurs conséquences sur les établissements, les familles et les personnels.

De même, les mesures adoptées en décembre 2025 ont été vivement critiquées pour leur caractère essentiellement comptable. Loin de constituer une véritable réforme structurelle, fondée sur une vision et un projet éducatif, elles apparaissent davantage comme des ajustements financiers, voire du bricolage budgétaire, consistant principalement à déplacer les charges plutôt qu'à résoudre les difficultés de fond.

La méthode a également été fortement contestée. La délibération relative à la contribution aux pensions civiles des établissements en gestion directe a été adoptée à égalité de voix, seulement grâce à la voix prépondérante du président du conseil d'administration.

Malgré les alertes répétées de la FAPEE, des syndicats, des établissements et des élus, ainsi que la demande de moratoire d'au moins un an votée à l'unanimité par l'AFE en mars 2026 sur la délibération relative à la contribution aux pensions civiles des établissements en gestion directe (EGD), la méthode et l'insuffisance de concertation ont été vivement critiquées. Cette situation soulève un problème démocratique et institutionnel majeur.

La nécessité d'une réflexion approfondie sur l'avenir et le fonctionnement de l'AEFE n'est pas remise en cause. Mais une réforme digne de ce nom doit partir d'un projet éducatif, de ses missions de service public et des moyens nécessaires pour les assurer, et non d'une enveloppe budgétaire imposée a priori.

Parallèlement, les premières orientations présentées par le nouveau Directeur Général de l'AEFE, Alexandre Morois, ouvrent la perspective d'une réforme plus structurelle. Elles portent notamment sur la révision et la clarification des contributions financières des trois catégories d'établissements — EGD, conventionnés et partenaires —, ainsi que sur une meilleure distinction entre les fonctions de gestion des établissements et celles de pilotage stratégique du réseau. Les premières évolutions pourraient intervenir dès 2027. La commission souhaite suivre attentivement l'élaboration de cette réforme, en examiner les conséquences éducatives, sociales et financières, et veiller à une véritable concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Évolution et accessibilité du réseau

Le réseau compte 640 établissements homologués en 2026, contre 612 à la rentrée 2025. Cette croissance repose principalement sur les établissements partenaires, tandis que plusieurs établissements historiques connaissent une baisse de leurs effectifs.

Cette évolution interroge la stratégie de développement du réseau, les choix de financement et leurs conséquences sur l'accessibilité de l'enseignement français à l'étranger.

Il a également été rappelé l'importance de prendre en compte l'ensemble des acteurs de l'enseignement français à l'étranger, notamment la Mission laïque française (MLF), acteur associatif historique de gestion d'établissements, de formation et de coopération éducative, ainsi que l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE), qui joue un rôle d'accompagnement et de soutien aux établissements, notamment pour leurs projets immobiliers et leur financement. Ces deux acteurs, complémentaires de l'AEFE, devront également être associés aux réflexions de la commission sur l'avenir, le financement et le développement du réseau.

Une attention particulière devra également être portée à la gouvernance des établissements gérés par des opérateurs associatifs, à leur stabilité financière et à la continuité pédagogique. Les évolutions récentes de la Mission laïque française (MLF), notamment le transfert progressif de la gestion de neuf établissements en Espagne au groupement AFLEC-GEE, ainsi que les tensions concernant la Dallas International School, soulignent l'importance d'un suivi attentif de ces transformations. La commission souhaite examiner leurs conséquences pour les élèves, les familles et les personnels, dans le respect des différents modèles de gestion.

Plusieurs préoccupations ont été exprimées :

- L'augmentation continue des frais de scolarité et le report croissant des charges sur les familles ;
- La diminution de la diversité sociale et les difficultés d'accès pour les familles modestes et les classes moyennes ;
- La baisse des effectifs dans plusieurs établissements et pays ;
- Les conséquences des restrictions budgétaires sur la qualité de l'enseignement, les conditions de travail et les services proposés aux élèves.

Au-delà des équilibres financiers, c'est donc bien le modèle de développement de l'enseignement français à l'étranger, sa mission de service public, sa qualité pédagogique et son accessibilité sociale qui doivent être au cœur des réflexions de la commission.

4.2 Bourses scolaires, CNED et accompagnement des familles

À l'approche des conseils consulaires des bourses scolaires (CCB), des réductions importantes des enveloppes ont été signalées dans plusieurs pays. La diminution du nombre de demandes de bourses constitue également un signal d'alerte : elle peut traduire un renoncement de certaines familles face à l'augmentation des frais de scolarité, plutôt qu'une diminution réelle des besoins.

L'examen du projet de loi de finances pour 2027 (PLF 2027) constitue une échéance importante pour apprécier les moyens que l'État entend consacrer à l'enseignement français à l'étranger. Les crédits annoncés pour les bourses scolaires, de l'ordre de 103,65 millions d'euros, apparaissent globalement reconduits à un niveau proche de celui de 2026, alors que les frais de scolarité continuent d'augmenter. Cette évolution interroge le pouvoir d'achat réel des aides, leur répartition entre les pays et l'accessibilité sociale du réseau. La commission devra également rester attentive aux éventuelles mises en réserve de crédits et aux montants effectivement disponibles.

Plusieurs situations de familles ne pouvant plus assumer le reste à charge ont été évoquées, soulevant la question de l'accessibilité sociale du réseau et du risque de déscolarisation. Le recours au CNED peut constituer une solution alternative, sans toutefois offrir les mêmes conditions de scolarisation. Les difficultés d'adaptation de certains dispositifs aux réalités locales ont également été soulignées.

La commission a rappelé la nécessité de garantir aux conseillers des Français de l'étranger (CdFE) un accès complet et sans entrave aux dossiers soumis à leur examen, dans le respect des obligations de confidentialité. Cet accès est indispensable pour leur permettre d'exercer pleinement leur mandat, d'apprécier équitablement les situations individuelles et de délibérer de manière éclairée et aussi juste que possible lors des CCB.

Des retards dans le versement des aides destinées au financement des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont été signalés, plaçant certaines familles dans des situations difficiles et fragilisant la continuité de cet accompagnement.

4.3 École inclusive et santé mentale

La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, la reconnaissance des situations de handicap et l'articulation entre les décisions des MDPH françaises et les législations locales constituent des sujets prioritaires.

L'exemple d'un travail engagé sur la neurodiversité au lycée Molière de Rio a été présenté. Au Brésil, notamment, le droit local encadre les contrats d'accompagnement indépendamment de la reconnaissance accordée par une MDPH française.

La santé mentale des élèves comme celle des personnels, dans cette période d'austérité, de non-renouvellements de contrats et d'absence de clarté ou de dialogue, a également été identifiée comme une préoccupation croissante, qui devra être pleinement intégrée aux travaux de la commission.

Les échanges ont également ouvert la perspective de travaux sur les grands défis éducatifs contemporains : bifurcation écologique, intelligence artificielle, égalité et justice sociale, innovations pédagogiques et intelligence collective.

Proposition de s'intéresser aux travaux, voire d'inviter Eric Verdier, psychologue communautaire, spécialiste du harcèlement scolaire, des phénomènes de bouc-émissaire, de la justice restauratrice.

4.4 Orientation, Parcoursup, bourses Crous et accès à l'enseignement supérieur

Les difficultés rencontrées par les élèves sur Parcoursup ont été rappelées.

Des difficultés ont également été signalées concernant la reconnaissance du statut de boursier dans l'enseignement supérieur français pour les élèves du réseau AEFE, notamment lorsque leur bourse scolaire ne couvre pas 100 % des frais.

La commission souhaite également approfondir les difficultés d'accès aux bourses du CROUS pour les étudiants issus du réseau français à l'étranger.

La commission propose de renforcer les liens avec les réseaux d'anciens élèves (*alumni*) de l'enseignement français à l'étranger. Ceux-ci constituent une ressource importante pour l'orientation, l'accompagnement vers l'enseignement supérieur, l'insertion professionnelle, mais aussi pour les échanges interculturels et la solidarité entre générations. La commission pourra examiner les possibilités de mieux mobiliser et valoriser ces réseaux, en s'appuyant notamment sur les initiatives existantes, comme AGORA Monde et l'Union-ALFM, et sur les associations locales d'anciens élèves.

4.5 Diversité et complémentarité de l'offre éducative

Les échanges ont souligné la nécessité de ne pas limiter la réflexion aux seuls établissements homologués. Une politique éducative destinée aux Françaises et Français de l'étranger doit également prendre en compte les enfants binationaux ou biculturels scolarisés dans les systèmes locaux.

Le programme FLAM, les Alliances françaises, le CNED, les filières bilingues et les coopérations éducatives bilatérales peuvent constituer des dispositifs complémentaires.

La commission devra donc porter une réflexion globale sur l'enseignement français, du français et en français à l'étranger en soulignant la pertinence et la complémentarité des dispositifs.

La commission souhaite approfondir le bilan du Pass enfant langue française (PELF), expérimenté depuis 2024 auprès d'enfants français de 6 à 11 ans scolarisés hors du réseau français. L'évaluation consolidée en janvier 2026 fait état de 1 182 enfants bénéficiaires, tout en soulignant les limites d'un apprentissage de courte durée. Son articulation avec FLAM apparaît essentielle : le PELF peut constituer une première étape de découverte ou de réappropriation du français, tandis que les associations FLAM proposent des activités linguistiques et culturelles régulières. La commission souhaite examiner les suites du dispositif, ses financements, son accessibilité sociale et les passerelles possibles avec les associations FLAM.

Les échanges ont également amorcé une réflexion sur l'innovation pédagogique et l'expérimentation de modèles éducatifs alternatifs. Il a été rappelé que l'article L. 452-2 du Code de l'éducation confie explicitement à l'AEFE la mission d'être « un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues ». Au-delà de cette mission, la commission souhaite encourager la réflexion et l'expérimentation de pédagogies diversifiées, coopératives, inclusives et plurilingues, en s'appuyant sur les expériences du terrain et les échanges entre systèmes éducatifs. L'enseignement français à l'étranger peut ainsi devenir un véritable espace d'expérimentation, d'évaluation et de partage des innovations pédagogiques, au bénéfice de l'ensemble du service public d'éducation.

4.6 Affaires culturelles et coopération culturelle

La fragilisation, voire la disparition, de librairies françaises et francophones à l'étranger a été soulignée, notamment en Italie, où plusieurs fermetures ont été évoquées. Plus largement, les difficultés rencontrées par les acteurs culturels interrogent les moyens consacrés à la présence culturelle française à l'étranger, mais aussi sa diversité et son accessibilité.

Les Instituts français, les Alliances françaises, les librairies, les acteurs de la diffusion culturelle francophone, les associations et les initiatives culturelles locales jouent un rôle essentiel dans la transmission de la langue, l'accès à la culture, la création artistique et les échanges interculturels.

La culture ne doit pas être considérée uniquement comme un instrument de rayonnement et d'influence, mais aussi comme un bien commun, un espace de rencontres, de dialogue, de convivialité et d'ouverture sur le monde. Elle contribue également à créer du lien et à nourrir un sentiment d'appartenance à des communautés françaises et francophones, dans toute leur diversité, tout en favorisant les échanges avec les sociétés d'accueil. Elle constitue, à ce titre, un prolongement naturel des missions éducatives de notre commission.

Les travaux pourraient notamment porter sur les difficultés rencontrées par ces acteurs, les moyens et les politiques de soutien existants, ainsi que les possibilités de renforcer les coopérations entre établissements scolaires, réseaux culturels, associations, acteurs

économiques et initiatives locales. Les Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'international (CCIFI), ainsi que les entrepreneurs français à l'étranger, pourraient également être associés à ces réflexions, notamment sur les liens entre culture, vie associative et dynamisme des communautés françaises et francophones.

4.7 Formation initiale, continue et professionnelle

La formation constitue un enjeu essentiel pour la qualité de notre réseau éducatif, mais aussi pour l'accompagnement des parcours professionnels des Françaises et Français de l'étranger.

Les travaux de la commission pourront notamment porter sur la formation initiale et continue des enseignants, le rôle des Instituts régionaux de formation (IRF), ainsi que l'accès à la formation et la reconnaissance des compétences des personnels recrutés localement.

Au-delà du réseau scolaire, une attention particulière devra être portée à la formation professionnelle, à l'apprentissage tout au long de la vie, à la reconnaissance des diplômes et des qualifications, ainsi qu'aux possibilités de reconversion et de mobilité professionnelle.

L'objectif sera de favoriser un accès équitable à la formation et de renforcer les passerelles entre enseignement, formation, reconversion et insertion professionnelle, en tenant compte de la diversité des situations locales.

Une attention particulière pourrait également être portée à la reconnaissance et à la validation des acquis de l'expérience (VAE), ainsi qu'aux difficultés rencontrées par les Françaises et Français de l'étranger pour faire reconnaître leurs compétences, qualifications et parcours professionnels, notamment lors d'un retour en France.

5. Bilan et valorisation des travaux des précédentes mandatures

5.1. Présentation des archives de la commission

Les travaux des précédentes mandatures constituent un héritage considérable sur lequel notre commission souhaite s'appuyer. Les nombreux rapports, auditions, résolutions et recommandations témoignent d'un engagement important des élus et d'une expertise collective qu'il convient de préserver et de valoriser.

Une première présentation des [archives de la commission de l'enseignement de l'AFE](#) a permis d'identifier plusieurs grandes thématiques récurrentes :

- Financement, fonctionnement et développement du réseau AEFE ;
- Statuts, conditions de travail et formation des personnels ;
- Bourses scolaires, frais de scolarité et mixité sociale ;
- Inclusion, handicap et accompagnement des élèves ;
- Gouvernance des établissements et transparence financière ;
- Orientation, enseignement supérieur, CNED, FLAM et enseignement bilingue ;
- Francophonie, coopération éducative et affaires culturelles.

La volonté exprimée est de ne pas repartir de zéro, mais de capitaliser sur ce travail considérable, en assurant une continuité institutionnelle entre les mandatures.

Les travaux récents du Parlement et des différentes missions consacrées à l'AEFE constituent également une base essentielle pour la commission : le rapport de Samantha Cazebonne réalisé à la demande du Gouvernement, le rapport transpartisan du Sénat présenté par Mathilde Ollivier, Yan Chantrel, Claude Kern et Georges Naturel, le rapport du député Karim Ben Cheikh, ainsi que les travaux des inspections générales. Leurs diagnostics présentent des convergences, mais leurs propositions reposent sur des orientations parfois différentes. La commission souhaite approfondir leur analyse, assurer un dialogue avec les parlementaires concernés et confronter les différents scénarios aux réalités des établissements, des familles et des personnels.

5.2. Suivi des résolutions et recommandations précédentes

Un point particulièrement important concerne le suivi effectif des résolutions et recommandations adoptées par l'AFE au cours des précédentes mandatures.

De nombreuses demandes ont été formulées à plusieurs reprises, notamment concernant la transparence et l'accès aux données financières, les bourses scolaires, la mixité sociale ou encore la gouvernance de l'AEFE, sans toujours obtenir de réponses satisfaisantes ni de suites concrètes de la part de l'administration et du Gouvernement.

Cette situation interroge plus largement la prise en compte des travaux de l'AFE, la qualité du dialogue institutionnel et les moyens dont disposent les élus pour exercer pleinement leur mandat.

Plusieurs pistes de travail ont été proposées :

- Recenser les principales résolutions et recommandations des précédentes mandatures, ainsi que les réponses institutionnelles apportées ;
- Identifier les mesures effectivement mises en œuvre, partiellement suivies ou restées sans suite ;
- Repérer les demandes récurrentes et les éventuels blocages administratifs, budgétaires ou politiques ;
- Mettre en place un tableau de suivi partagé, actualisable tout au long de la mandature ;
- Assurer un dialogue régulier avec les administrations concernées pour obtenir des réponses précises et documentées.

L'objectif est double : valoriser le travail accompli et renforcer l'efficacité de notre commission, en passant d'une logique de production répétée de recommandations à une véritable démarche de suivi, d'évaluation et de responsabilité institutionnelle.

Il s'agit également de mieux valoriser et diffuser les travaux de l'AFE et leurs résultats, tant auprès des administrations, des élu.e.s, que des Françaises et Français de l'étranger que nous représentons. L'enjeu est de rendre accessibles et compréhensibles des sujets souvent complexes, sans en perdre la richesse ni les nuances, dans une démarche de pédagogie, de transparence et de partage de l'information. Il s'agit aussi de mieux expliquer les enjeux, les choix politiques et leurs conséquences concrètes, afin de nourrir le débat démocratique et de permettre à chacun de se les approprier.

6. Méthode de travail et préparation de la session de mars 2027

6.1 Une organisation collective et participative

Les deux premières réunions des 14 et 15 octobre ont principalement été consacrées à la prise de fonction, à un tour de table et à l'identification des priorités, sans chercher à arrêter immédiatement des positions définitives.

Sur cette base, une première [feuille de route](#) a été élaborée par la commission, coordonnée par la présidence et en concertation avec les deux vice-présidentes, puis présentée en séance plénière de clôture de la session.

La volonté partagée est de privilégier une méthode de travail collégiale, respectueuse de la diversité des expériences et des sensibilités, dans un climat d'écoute et de confiance.

6.2 Le travail entre les sessions

Le travail d'intersession sera essentiel pour préparer les prochaines échéances, notamment la session de mars 2027.

- Organiser plusieurs réunions à distance, en tenant compte des fuseaux horaires et des contraintes professionnelles et familiales. Un Doodle ou Framadate permettra de fixer les premières dates.
- Construire collectivement les ordres du jour, recueillir les propositions des membres et hiérarchiser les priorités. Les sujets non retenus pourront être reportés aux sessions suivantes.
- Préparer en amont les auditions, les questions communes et les éventuels projets de résolutions.
- Constituer, si nécessaire, de petits groupes de travail thématiques.

6.3 Outils de travail et de communication :

- Un groupe WhatsApp a été créé et constitue désormais le principal canal de communication et de coordination entre les membres de la commission.
- Un espace documentaire partagé (Drive ou équivalent) sera mis en place afin de centraliser les rapports, contributions, comptes rendus, résolutions et documents de suivi, et de faciliter le travail collaboratif.

6.4 Organisation des sessions et des auditions

Les sessions conserveront les principales composantes des travaux de la commission : auditions institutionnelles, échanges avec les parties prenantes, travaux thématiques, délibérations, rédaction et vote des résolutions, ainsi que suivi des recommandations.

Plusieurs orientations ont été proposées :

- Mieux préparer les auditions, avec des objectifs, documents et questions partagés à l'avance, afin de favoriser de véritables échanges plutôt que de longues successions d'interventions.
- Associer une diversité d'interlocuteurs : administrations, parlementaires, fédérations de parents, syndicats, personnels éducatifs, associations et, autant que possible, les élèves eux-mêmes, dont la parole doit pouvoir être directement entendue.
- Prévoir des temps suffisants pour les débats internes, la rédaction collective des rapports, résolutions et communiqués, ainsi que pour les échanges informels.
- Préserver des temps de respiration, en évitant les journées d'auditions surchargées de 8 h à 20 h, peu propices à la qualité des discussions et des décisions.

- Développer, lorsque cela est pertinent, des travaux communs avec les autres commissions.

Les invitations officielles et la coordination du calendrier des auditions relèvent du secrétariat général de l'AFE, en lien avec la présidence de la commission.

La commission veillera à trouver un juste équilibre entre l'enseignement, la formation et les affaires culturelles, en tenant compte des urgences, de l'actualité, des priorités collectivement définies et des travaux déjà engagés. L'objectif est de pouvoir répondre aux enjeux immédiats, sans négliger les autres missions de la commission ni les réflexions de fond à mener sur le long terme.

L'objectif général est de construire une commission active entre les sessions, efficace dans ses travaux, mais aussi conviviale, ouverte et attentive à la qualité des échanges.

7. Prochaines étapes

7.1 Prochains rendez-vous :

- CCB1-2 (automne).
- 6 novembre 2026 : présentation annoncée des orientations de réforme de l'AEFE aux parlementaires, sous réserve de confirmation de la date et des modalités.
- Enjeu autour du prochain CA de l'AEFE : réunion prévue le 18 novembre ; éventuel CA extraordinaire le 17 décembre (à confirmer). Préparation collective au sein de la commission du propos liminaire au CA.
- CCB2-1 (mars 2027).

7.2 Premiers échanges avec les partenaires institutionnels et associatifs

La commission propose d'organiser, dans les prochaines semaines, de courtes réunions en visioconférence avec plusieurs interlocuteurs clés, si possible avant le conseil d'administration de l'AEFE du 18 novembre 2026.

Alexandre Morois — Directeur général de l'AEFE

- Situation financière et institutionnelle de l'AEFE, choix de financement et perspectives.
- Conséquences et mise en œuvre des décisions du 18 décembre 2025.
- Calendrier des mesures envisagées et perspectives d'une véritable réforme structurelle.
- Renforcement du dialogue, de la concertation et du suivi avec les élus.

Mélissa Nachtigal — Déléguée générale de la FAPEE

- Présentation des réflexions de la FAPEE sur l'évolution et l'articulation des trois modèles d'établissements : EGD, conventionnés et partenaires.
- État d'avancement de ces travaux et principales propositions.
- Perspectives de coopération et de dialogue avec la commission.

Éléonore Caroit — Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger

- Orientations politiques et moyens consacrés à l'enseignement français à l'étranger.
- Perspectives de réforme de l'AEFE et éventuelles évolutions législatives.

- Calendrier, concertation et place des élus et des autres parties prenantes dans les décisions.

Anne Henry-Werner — Présidente de FLAM Monde

- Situation financière du réseau FLAM et conséquences des restrictions budgétaires.
- Perspectives de financement, notamment la possibilité d'une rallonge budgétaire évoquée auprès de la ministre déléguée.
- Développement du réseau FLAM et possibilités d'appui de la commission.

Autres auditions et consultations envisagées au cours de la mandature

Dans la continuité des travaux des précédentes mandatures, la commission souhaite élargir progressivement ses échanges à l'ensemble des acteurs de l'enseignement, de la formation et des affaires culturelles à l'étranger.

Parmi les interlocuteurs possibles :

- Enseignement : Mission laïque française (MLF), Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE), Centre national d'enseignement à distance (CNED), Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC), associations gestionnaires d'établissements, opérateurs partenaires, représentants des personnels et des parents d'élèves, organisations syndicales.
- Travaux parlementaires : les quatre co-rapporteurs de la mission transpartisane du Sénat — Mathilde Ollivier, Yan Chantrel, Claude Kern et Georges Naturel —, Samantha Cazebonne et Karim Ben Cheikh, ainsi que d'autres parlementaires engagés sur l'enseignement français à l'étranger. Olivier Cadic, président de l'ANEFE, pourrait également être auditionné au titre de ses responsabilités associatives et parlementaires.
- Formation, orientation et enseignement supérieur : France Éducation international, Campus France, ONISEP, CNOUS/CROUS, CCI France International, réseaux d'entrepreneurs français à l'étranger, services compétents des ministères et de l'AEFE, ainsi que les réseaux d'anciens élèves (Union-ALFM).
- Affaires culturelles : Institut français et son Conseil d'orientation stratégique (COS), Fondation des Alliances françaises, Association internationale des libraires francophones (AILF), Centre national du livre (CNL), services de coopération et d'action culturelle et acteurs culturels locaux.

Une attention toute particulière devra être portée à la parole des enfants et des jeunes, que nous souhaitons remettre au cœur de nos travaux. Au-delà des auditions institutionnelles, la commission pourrait organiser des échanges directs avec des représentants des élèves, notamment des conseils de la vie collégienne et lycéenne, mais aussi avec des jeunes scolarisés hors du réseau français.

Une consultation en ligne à destination des jeunes Françaises et Français de l'étranger pourrait également être envisagée, afin de recueillir directement leurs expériences, attentes et propositions sur l'école, l'orientation, l'inclusion, le bien-être, la culture et les grands défis éducatifs contemporains. Accessible, volontaire, adaptée aux différents âges et respectueuse de la protection des mineurs, elle pourrait être diffusée largement avec l'appui des établissements, associations et réseaux consulaires.

L'ambition est de ne pas seulement parler des élèves, mais de leur donner les moyens de participer à la réflexion sur leur éducation et leur avenir.

Ces différentes pistes seront discutées et hiérarchisées collectivement au cours de la mandature, en fonction des priorités et des moyens disponibles.

8. Ressources

- [Archives des travaux de la commission de l'enseignement](#)
- [Rapport Samantha Cazebonne — Refonder l'AEFE \(juin 2026\)](#)
- [Rapport transpartisan du Sénat — L'enseignement français à l'étranger \(2026\)](#)
- [Rapport Karim Ben Cheikh — Situation budgétaire et perspectives de l'AEFE](#)
- [Rapport conjoint IGF-IGAE-IGÉSR — Réforme du modèle économique de l'AEFE \(juin 2026\)](#)